

ASSEMBLEE

DES

FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RAPPORT
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES CULTURELLES
ET
DE L'ENSEIGNEMENT

2^e session
de l'A.F.E.
7 au 12 mars 2005

SOMMAIRE

- 1 - Liste des membres de la commission
- 2 - Rapport de M. Claude CHAPAT, rapporteur de la commission
- 3 - Avis motivé, vœu et motions de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

ET DE L'ENSEIGNEMENT

Président : M. MAC COLL John
Vice-Présidente : Mme LAURENTI Maryse
Vice-Président : M. DESPLANQUES Xavier
Secrétaire : M. GIRAULT Claude
Rapporteur : M. CHAPAT Claude

M.	AICARDI René	M.	GUERRY Michel
Mme	ANGEL Micheline	M.	HUSS Francis
M.	BALESI Charles	M.	LAUGEL Marcel
M.	BERTIN Olivier	M.	LEBOUCHER Hervé
M.	BRIGNOLI Daniel	M.	LECONTE Jean-Yves
M.	CADOT André	Mme	MARIE-MORECHAND-NAGATAKI Françoise
M.	CHATEL Rémi	M.	MARTIN Patrick
M.	CHOSTAKOFF Wladimir	Mme	MURACCIOLI Mona
Mme	CONWAY Hélène	Mme	OGUTGEN Florence
M.	D'AGESCY Gilles	Mme	OWEN Colette
M.	DELL'AQUILA Bruno	Mme	PONTVIANNE Marie-Hélène
Mme	DOMINO Nicole	Mme	RECHENMANN Catherine
M.	DUVERNOIS Louis	M.	RICCI Didier
M.	ETIENNE Marc	Mme	TETU dite TETU de LABSADE Françoise
M.	FERRAND André	Mme	URBAN-INIESTA Catherine
M.	FORLER Achille	M.	VALENZA Antoine
M.	GRUNEWALD Jacquot	M.	VIALA Denis

Rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

Une fois de plus les travaux de notre commission ont été dominés par un ordre du jour très compact qui s'articule autour des thèmes suivants :

- L'enseignement, avec l'audition des responsables de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger,
- Le culturel, avec l'audition des responsables du Service de la Coopération Culturelle et du Français,
- L'information avec l'audition d'un parlementaire chargé de la mise en oeuvre de la Chaîne Française d'Information Internationale (CFII),
- Messieurs les sénateurs Ferrand et Duvernois sont également venus pour nous informer sur le contenu et le suivi des rapports récemment parus dont ils ont été chargés.

Audition de Madame Bossière Directrice de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)

Madame Bossière rappelle que 2005 marque le début de la mise en oeuvre du plan d'orientation stratégique que s'est fixé l'Agence sur la base de diverses réflexions qui ont été menées au sein même de son Conseil d'Administration, d'audits et de rapports menés notamment sur les frais de scolarité ainsi que du rapport du sénateur Ferrand concernant les modes de financement de notre réseau.

Il s'agit d'un plan ambitieux qui s'articule sur 3 axes :

1) Pédagogique : Sous la direction du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR), l'Agence a travaillé sur la certification notamment le Bac à double délivrance. Il sera désormais possible de sortir du cursus secondaire de nos établissements avec le Baccalauréat français ainsi que le diplôme équivalent du pays d'accueil. Ce sera le cas en Espagne, au Portugal et en Pologne. L'Abi-Bac franco-allemand devra faire l'objet de quelques améliorations.

2) L'apprentissage des langues du pays d'accueil dès la maternelle, y compris dans les pays où sont parlées d'autres langues que les plus usuelles en Europe et qui ne sont pas nécessairement étudiées au lycée, sera généralisé. Le souci de ne pas surcharger les élèves est toujours présent. Les familles sont déterminées à ce que leurs enfants maîtrisent l'anglais. Un travail de réflexion avec l'Inspection Générale d'anglais devra conduire à la création de sections bilingues dans les pays non anglophones. Il s'agira notamment de s'adapter au standard européen qui fixe un cadre précis dans ce domaine. Les établissements de l'AEFE doivent être considérés comme autant d'instruments d'intégration. Les pays d'accueil restent en général très favorable à cet esprit.

3) Moyens de l'Agence : la dotation budgétaire reste stable. L'Agence aura une compétence immobilière dans la gestion du patrimoine des Etablissements à Gestion Directe (EGD). Un budget d'investissement a ainsi pu être arrêté. Il est également prévu d'accroître la part de subventions d'investissement pour les établissements conventionnés : de 5 M€, on est passé à 6 M€ en 2004 et 7 M€ en 2005, l'objectif final restant d'atteindre les 10 M€. L'Agence devra prendre en charge ce transfert de compétence immobilière par l'intermédiaire d'une cellule spécifique, le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) assurera la maîtrise d'ouvrage. Le MAE donne l'assurance qu'avec ce transfert de compétence les crédits suivront. Des projets immobiliers verront ainsi le jour prochainement à Moscou, Dakar et Ho Chi Min Ville.

En outre Madame Bossière a tenu à apporter les précisions suivantes sur l'activité de son service.

La gestion de la crise du Côte d'Ivoire a mobilisé une part importante du travail de l'Agence. Il a fallu reclasser quelque 4 000 élèves grâce au concours de l'Education Nationale dans les réseaux de la métropole (1 500 élèves) ou dans des établissements français de l'étranger (1 000 élèves à Dakar) implantés dans des pays voisins de la Côte d'Ivoire. Cette opération s'est déroulée dans des conditions difficiles, les dossiers des élèves ayant été détruits.

Bourses d'excellence : Les quelques 125 bourses allouées par la France ne réussissent pas à accueillir la totalité des élèves les plus brillants. Il faudra ainsi dégager des crédits supplémentaires et faire appel à une nouvelle règle qui tiendra compte des revenus des familles. Grâce à de nouvelles dispositions réglementaires il y aura un taux normal moins généreux que le taux actuel et un taux majoré qui tiendra compte des revenus pour les plus défavorisés. L'objectif est d'atteindre 200 bourses.

- Personnels : Grâce à une nouvelle disposition réglementaire et pour répondre à l'objectif de renforcement et d'expansion de son réseau, l'Agence a pu recruter 20 postes d'enseignants « résidents » supplémentaires qui ont été autofinancés.

- L'Agence a le souci d'un dialogue accru avec les établissements et les associations gestionnaires qu'elle rencontre une ou deux fois par an à Paris. La perspective de définir des programmes pluriannuels reste l'objectif à atteindre tel qu'il est inscrit dans le plan d'orientation stratégique.

- Un contrat avec la Commission Européenne s'avère nécessaire afin de définir de nouvelles formes de travail. Il serait intéressant de travailler en concertation avec l'Allemagne qui dispose également d'un réseau d'écoles à l'étranger. Un projet commun est à l'étude à Shanghai pour créer un établissement où les élèves allemands et français pourraient suivre des cours en commun.

- L'Agence explore les pistes du Rapport Ferrand :

- Meilleure synergie avec les académies partenaires et les collectivités territoriales.
- Contacts avec l'Union Européenne qui pourrait financer des sections européennes.

En réponse aux questions des conseillers, Madame Bossière a tenu à apporter les précisions suivantes :

- Pour ce qui est de la pédagogie, Madame Bossière rappelle que bien souvent des idées en matière d'innovation pédagogique ont pris corps au sein même de nos établissements. L'AEFE dispose déjà de cycles bilingues, il reste à voir comment mettre ces dispositifs en cohérence avec les réalités locales. Il convient de s'adapter aux besoins par un jeu d'options, c'est le cas notamment pour les élèves des pays tiers, de passage dans nos établissements. Dans certains pays de langues à « diffusion restreinte », l'apprentissage de cette langue ne doit pas constituer un obstacle, il reste au contraire un préalable utile à l'acquisition de toute autre langue. Le recrutement de professeurs « locuteurs natifs » dans les disciplines non linguistiques ne doit pas, par ailleurs, faire craindre une menace pour nos professeurs qui auront toujours leur place dans l'équipe pédagogique.

- Ouverture à l'international : Cette idée est saluée comme un progrès et une nécessité, comme dans certains cas la mise en place de sections européennes à l'intérieur de nos établissements situés dans des villes où existe une école européenne. Sans vouloir exercer une concurrence avec ces dernières, ce concept permettrait d'accueillir les élèves qui n'y ont pas accès et compléterait efficacement notre dispositif.

- Le passage à la nouvelle Loi d'Orientation sur la Loi de Finance (LOLF) ne risque-t-il pas d'accroître le coût supporté par les familles ? Compte tenu des moyens constants mis à disposition de l'Agence, il nous est assuré qu'il n'y a pas d'incidence sur la charge financière des familles ni sur le taux de scolarisation des élèves. Une enquête sera menée poste par poste.

Bourses scolaires : Quelques dysfonctionnements ont pu être notés dans l'attribution des bourses. Certains conseillers perçoivent un manque de cohérence entre la décision de la Commission Locale des Bourses (CLB) et celle de la Commission Nationale des Bourses (CNB).

- La relation MAE / MENESR reste toujours réservé à un domaine exclusivement pédagogique (formation des enseignants). La demande des conseillers de voir une plus grande participation financière de l'Education Nationale à l'Agence n'a toujours pas avoir été entendue et reste d'actualité.

Audition de Monsieur Lummaux Directeur de la coopération culturelle et du français

Le Directeur de la coopération culturelle et du français est entré récemment dans ses fonctions, il nous présente les axes de travail de ses services.

- Le réseau des instituts et centres culturels se compose de 150 établissements et de 250 Alliances Françaises subventionnées. Depuis 2000, une politique d'adaptation a été mise en œuvre. Des suppressions ont eu lieu en Europe de l'Ouest pour répondre à une demande accrue dans les 10 nouveaux pays de l'Union Européenne, ainsi qu'en Russie et en Chine où 8 nouveaux centres ont pu être ouverts dans chacun de ces pays. 2 centres supplémentaires en Russie et un en Chine étaient programmés cette année. Depuis l'amélioration des relations avec l'Algérie, 4 nouveaux sites ont été ouverts à Alger, Oran, Bougie et Constantine, d'autres sont prévus.

- La modernisation de la gestion reste un souci constant. Il s'agit de professionnaliser la gestion ainsi que les activités de ces centres en tendant à un taux d'autofinancement aussi haut que possible et en recherchant des sources de financement additionnelles par l'appel aux collectivités locales ou aux entreprises.

Un accord a été passé avec 5 grandes écoles de commerce pour qu'elles envoient dans nos centres culturels des étudiants qui, tout en effectuant leur stage obligatoire d'une année, mettront leurs connaissances au service de ces établissements.

- La diffusion de la langue française passe par une meilleure adaptation aux réalités du monde d'aujourd'hui. Le statut du français se joue en Europe. Depuis 2000, un programme de 10 M€ par an a été mis en place dans l'Union Européenne, ainsi qu'en Roumanie et en Bulgarie.

Ce programme doit monter en puissance. Il reste encore à mettre l'accent sur les pays de solidarité prioritaire de la zone francophone en renforçant les connaissances en français chez les enseignants du primaire et du secondaire afin qu'une partie de l'enseignement soit donnée en français. De nouveaux publics s'ouvrent à notre réseau, comme c'est le cas en Chine, en Inde, au Mexique ou au Brésil. Il conviendra de mettre au point des méthodes d'apprentissage différenciées répondant aux demandes.

- Monsieur Lummaux rappelle en conclusion que notre objectif est de nous adapter à une réalité qui change, de séduire et d'accroître la diffusion de notre langue.

En réponses aux questions des conseillers Monsieur Lummaux apporte les précisions suivantes :

- La crainte de voir les instituts relégués à un rôle secondaire par les Alliances Françaises ne semble pas fondée. Il existe une coopération entre les deux. La présence culturelle française dans le pourtour méditerranéen reste trop faible, notamment en Israël où le français régresse. Toutefois, le ministère est conscient du problème qui ne pourra être réglé que lorsque la paix sera revenue. Il conviendra également de travailler avec les pays voisins.

- La directive écartant les demandes de subvention Flam (Français Langue Maternelle) émanant des associations représentatives des Français à l'étranger (ADFE -UFE) semble devoir être revue, un assouplissement de cette mesure a été accueilli avec soulagement par les conseillers.

Intervention de Monsieur Brochand, député des Alpes-Maritimes sur la chaîne d'information internationale française.

La Chaîne Française d'Information Internationale (CFII) avait déjà été évoquée par le Président de RFI, Monsieur Cluzel, en 2003. Ce souhait cher au Président de la République devrait pouvoir être exaucé dans un avenir proche et la chaîne pourra commencer à diffuser à la fin de l'année 2005. Le défi est de taille, compte tenu de la place occupée par la concurrence : BBC World, CNN International et Al Djazira, mais l'enjeu est considérable. Il en va du rayonnement de notre pays.

Sa mise en place a été retardée en raison de difficultés de compréhension et d'interprétation entre le Ministère des Affaires Etrangères et celui de la Culture qui sont directement concernés. Un effort de persuasion et de pédagogie auprès des parlementaires et des ministres a dû être entrepris. Une notification pour approbation a été faite à la Commission Européenne. Le recrutement d'une équipe dirigeante a déjà été entrepris.

Le montage de la chaîne repose sur deux piliers alliant le public (France Télévision) au privé (TF1). Un budget total de 70 M€ pour la première année passera à 110 M€ la deuxième année et à 180 M€ la troisième. A titre de comparaison, l'audio visuel extérieur à la France coûte 650 M€ par an, CNN International coûte 200 M€ par an.

Cette chaîne qui se veut originale dans sa présentation et sa façon d'aborder l'actualité devra garder une totale indépendance.

Une organisation compliquée permettra dès 2006 d'assurer une couverture allant de l'Inde à l'Ecosse et de la Norvège à l'Afrique du Sud, avec plusieurs rédactions comptant 200 journalistes, situées sur divers fuseaux horaires. Elle ne pourra pas être captée en France.

Toutefois, la couverture au reste du monde ne pourra avoir lieu qu'à l'issue d'un long processus. Pour mémoire, CNN International, le principal concurrent, a mis 24 ans pour y parvenir.

Cette initiative est saluée avec satisfaction car elle permet à la France de parler de sa propre voix et de montrer des images ainsi qu'une approche non anglo-saxonne. Son caractère à dominante résolument francophone peut cependant être ressentie comme un handicap dans un monde où l'anglais domine. (3 heures de diffusion par jour en anglais ou en arabe dans certaines zones) et la couverture dans d'autres langues ne semble pas devoir être envisagée en raison du coût prohibitif (15 M€ par langue).

Cette entreprise qui paraît certes prometteuse ne doit pas faire oublier la lourde part de responsabilité qu'elle comporte. Un cahier des charges contraignant prévoyant un comité de surveillance interne ainsi qu'un conseil d'administration se partageront cette responsabilité.

Il a été remarqué que la présentation de Monsieur Brochand n'a pas fait état des réticences du Parlement qui redoute un engagement prépondérant du public qui ne pourra pas supporter à lui tout seul la charge financière.

Le Sénateur Duvernois fait remarquer que le « partenariat audio visuel projeté ne tient aucunement compte des efforts accomplis afin de rationaliser les structures de notre audio visuel extérieur. Loin de participer à l'optimisation de l'utilisation des ressources existantes, le projet, conformément à un réflexe que l'on pensait révolu n'ajoute qu'une strate supplémentaire aux strates successives qui composent notre politique audio visuel extérieure ».

Audition de Monsieur Massin, Chef du service des bourses scolaires de l'AEFE

Un bilan quasi définitif de la campagne 2003/2004 laisse apparaître 19 994 demandes pour les deux rythmes Nord et Sud, pour un montant de 35,74 M€ c'est à dire un coût moyen de 1 995 € par élève boursier, pour une quotité moyenne de 86,40 %.

Pour la campagne 04/05 en cours il faut noter 282 demandes hors délais, 600 dossiers ont dû être revus par la Commission Nationale des Bourses (CNB). C'est un fait nouveau puisque ce chiffre est le double de celui de la campagne précédente. Par ailleurs, le travail du service des bourses a été considérablement alourdi par des demandes de recours systématiques dans certains postes (Athènes et Vienne) ; ce phénomène est d'autant plus regrettable qu'en fin de compte les conseillers n'auront pas eu à se prononcer sur ces cas. En valeur relative le nombre de rejets par la CNB est faible (0,34 %). La CNB s'informe localement et si les avis divergent, elle a pour principe de ne pas accorder ou d'accorder moins. Il est conseillé aux Commissions Locales de Bourses d'être claires et unanimes. Parfois la CNB est mieux informée que la CLB (!)

Pour la campagne boursière 2004/2005, nous pouvons d'ores et déjà dire que le rythme Nord a reçu 18 349 bourses pour un montant de 38,05 M€, c'est à dire 306 de plus qu'en 2003/2004. A l'heure actuelle, dans le rythme Sud, ont été déposées 1 376 demandes pour 3,14 M€. Le montant total devrait donc s'élever à 41,19 M€ ce qui représente un dépassement par rapport à l'enveloppe globale accordée en 2004. Toutefois, la bonne tenue de l'Euro devrait permettre d'équilibrer les comptes. Le contexte budgétaire de 2005/2006 reste stable puisqu'on enregistre une augmentation de 0,72 % de l'enveloppe globale, c'est à dire qu'il s'agit là de la plus basse revalorisation depuis 1998.

La restructuration du réseau consulaire a pour conséquence le déplacement de certaines CLB : Diego-Suarez passe à Tananarive, Port Gentil à Libreville, Alexandrie au Caire, Récife à Brasilia (où il y a changement de rythme) et Hambourg à Berlin avec une commission décentralisée.

Il faut noter quelques novations sur le plan réglementaire :

- La bourse de soutien exceptionnel a été introduite à Djibouti et à Pondichéry où des cours de soutien en langue française ont pu être financés.

- La bourse de soutien scolaire permet le financement d'auxiliaires d'intégration pour enfants handicapés. Il s'agit d'une expérience au Maroc qui sera reconduite en 2005/2006 et qui a vocation à s'étendre. Seules les familles boursières peuvent en bénéficier dans le cadre d'un contrat d'intégration. Une information progressive doit être mise en place en donnant aux postes la possibilité d'informer ceux qui le souhaitent. Même si le nombre exact de familles concernées n'est pas connu, il ne devrait s'agir en fait que de quelques dizaines de cas.

- Revalorisation des patrimoines immobiliers et mobiliers : il y aura une revalorisation des seuils correspondant au taux d'inflation des 2 dernières années, un effort supplémentaire sera fait en faveur des USA.

- Information des familles. Pour parer aux manquements au principe de confidentialité qui ont pu être parfois notés, les postes communiquent aux familles qui le souhaitent les résultats de la CLB sous réserve des décisions définitives de la CNB.

- Point de charge pour enfants scolarisés en France : une nouvelle formule permet d'aider les familles qui ont des enfants scolarisés dans un établissement situé en France en leur faisant bénéficier d'un point de charge spécifique (point SUP). Tous les établissements publics ou privés sont concernés.

- L'Agence mène une enquête dans les postes pour cerner la population d'enfants en âge scolaire qui ne fréquente pas nos établissements en vue d'isoler le motif qui conduit ces familles à scolariser leurs enfants en dehors de notre système. Une première estimation permet d'avancer le chiffre d'environ 200 000 enfants, soit 94 330 familles. 82 000, soit 41 %, sont scolarisés dans notre réseau, dont environ 19 500 boursiers. Monsieur Massin estime que la mauvaise connaissance de la langue française serait une des premières causes de cette désaffection. Une autre estimation évaluée à 460M€ le coût total de la scolarisation des enfants français de l'étranger dans le cas où celle-ci deviendrait gratuite, soit 11 fois le budget actuel. Il ne s'agit que de premières estimations et les résultats de cette enquête devraient être connus en juin. Il est instamment demandé aux conseillers de se faire les relais auprès des consuls.

- Recours en Tribunal Administratif : les travaux du service des bourses ont été particulièrement alourdis par une dizaine de recours émanant de New York devant le tribunal administratif. Monsieur Massin a signalé qu'un déboutement de ces familles entraînerait pour elle l'impossibilité de renouveler une demande de bourse pour les années à venir, sauf changement important de leur situation.

Monsieur Massin assure qu'il n'existe aucune forme de discrimination à l'égard des demandes émanant des Etats-Unis et que par exemple une famille de 4 enfants avec un revenu de 208 000 \$ et un patrimoine de 538 000 \$ reçoit des bourses à un taux de 20 % .

Avec une augmentation annuelle du nombre de bourses de 200 à 300 demandes par an, il conviendrait d'obtenir une revalorisation de 1 M€ sur l'enveloppe globale. Il faut bien noter enfin que le système est tout à fait tributaire des parités monétaires.

Audition de Monsieur Dominique Geslin, Chef du bureau de l'enseignement et de l'apprentissage du français

Projet FLAM

Quelques réflexions s'imposent sur ce projet qui en est à sa 5^{ème} année. Si peu de choses ont changé, le ministère confirme les efforts entrepris dans le sens d'un système de certification. Il s'agit de faire profiter les élèves du Diplôme d'Enseignement en Langue Française (DEL F). Des programmes et des référentiels pédagogiques ont été élaborés pour que les enseignants puissent se raccrocher à des repères. La formation des personnels concernés doit faire également l'objet d'une attention particulière de la part des Ambassades, notamment pour qu'ils bénéficient de la même formation que celle donnée aux professeurs des écoles bilingues.

L'enjeu de cette formation est de consolider l'édifice et de l'articuler avec tous les projets passerelles vers les cycles d'enseignement bilingue, voire avec le réseau AEF E.

L'enveloppe de 2005 reste identique à celle de 2004.

Pour la constitution des dossiers, les responsables de projets locaux peuvent s'adresser directement aux services du ministère. Le nombre de demandes reste stable, et émane principalement d'Europe, le reste se situant surtout aux Etats-Unis et en Amérique latine. Les associations représentatives des Français de l'étranger s'étaient inquiétées des directives les excluant. Toutefois, il a été assuré que la position n'était, en réalité, pas aussi dure que les instructions l'exigent, ceci ne mettra en tout cas pas en danger le projet Flam. Une attention particulière est portée en direction des fausses associations qui sont en réalité autant d'établissements scolaires déguisés. Chaque projet de budget est toujours étudié avec beaucoup d'attention afin de déjouer toute tentative d'abus.

Audition de Madame Anthonioz, Chargée de Mission à la Direction de la coopération culturelle et du français pour les outils d'aide et de développement du français à l'étranger

Le bureau de l'Audiovisuel éducatif met à disposition des enseignants des instituts culturels une gamme de produits pédagogiques divers sur des supports audiovisuels (CD, cassettes, DVD). La liste des produits peut être obtenue sur demande en s'adressant directement aux Services de Coopération et Action Culturelles (SCAC) ou au ministère. Ces outils pédagogiques sont co-produits par le MAE et divers partenaires privés ou publics et sont accompagnés de cahiers pédagogiques. Les postes sont prévenus de toute nouvelle parution.

Il s'agit dans tous les cas de méthodes de sensibilisation au Français qui concernent tous les niveaux d'apprentissage, de l'école maternelle (TralaClips) à l'enseignement pour les adultes : « Reflets », « Dites-moi tout », « Pique Nique ». Ils se présentent sous la forme de « clips » sous-titrés (façon Karaoké) ou de scènes de la vie courante visant à la compréhension et à l'expression orale.

La série « Double Je » co-produite avec TV5 est présentée par Bernard Pivot sous forme d'interviews. La série « Regard » traite des questions d'actualité sur 80 sujets variés et sont des remontages de reportages sur le sport, la technique, les sciences, etc. Des cahiers didactiques accompagnent les supports. Un CD sur 15 Fables de la Fontaine récitées par Jean Rochefort, déjà disponible, ainsi qu'un CD sur la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen réalisé en coopération avec RFI qui sortira fin avril viennent compléter cette gamme de produits.

Si tous ces produits restent gratuits pour les utilisateurs, il n'en reste pas moins que leurs réalisations ont un coût qui absorbe largement la dotation financière de ce service. La question des droits d'auteur est également un frein à la diffusion des « clips » reprenant des chansons, ce qui exclut par exemple le téléchargement depuis un site Web.

Lors de la présentation qui leur a été faite, les conseillers ont tenu à souligner la qualité technique et pédagogique de ces médias et ont souhaité revoir la responsable.

Rapport du sénateur André Ferrand

Une fois son rapport remis au Premier Ministre, le Sénateur André Ferrand a tenu à garder le contact avec tous les interlocuteurs qu'il avait rencontrés lors de la phase de rédaction. De son avis on peut percevoir plusieurs signes qui laissent augurer d'une prise de conscience.

Actuellement, la conjoncture s'avère favorable et il convient de saisir l'opportunité en maintenant le contact avec le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSER) et le Ministère des Affaires Etrangères (MAE).

- Pour ce qui est de l'Europe : Bruxelles serait prêt à financer des sections européennes dans les établissements, là où sont implantées de nouvelles Agences Européennes probablement au niveau du coût par élève, soit 13 000 €/an. Toutefois, des réticences se font sentir au MENSER et un arbitrage de la part de Matignon pourrait débloquer la situation.

- Les Pays hôtes : L'approche des autorités locales relève davantage des services de l'Ambassade que des chefs d'établissement. Les Ambassadeurs devraient pouvoir être munis d'une feuille de route sur l'enseignement français afin d'inviter les pays d'accueil à participer aux projets.

- Collectivités territoriales, partenariats académiques : Une personne est chargée de ce dossier à l'Agence mais il reste à établir une carte des liens que les collectivités territoriales devraient pouvoir entretenir avec les pays hôtes afin de créer une synergie. Le Sénat, dont la vocation est de représenter les collectivités territoriales, s'y intéresse bien que la conjoncture actuelle parfois tendue entre certaines régions et l'Etat peut constituer une entrave passagère.

- Les entreprises : Bien qu'il y ait là un contexte réticent, d'aucunes estiment que c'est à l'Etat de payer, il ne faut pas abandonner cette approche.

Le Sénateur André Ferrand maintient le lien avec le cercle Magellan qui regroupe des entreprises exportatrices de main d'œuvre. Les langues étrangères et l'ouverture vers les pays constituent une forte demande, des contacts sont pris avec la Mission Laïque sur ce sujet.

- Appel en direction des anciens élèves : Il convient de procéder à un recensement. Chaque année plus de 8 000 bacheliers sortent de nos établissements. L'Amérique qui a une pratique courante dans des levées de fonds auprès des associations d'anciens élèves pourrait offrir l'occasion de commencer cette approche.

- Taxe d'apprentissage : On avance à petits pas mais nous comptons encore trop peu de filières technologiques dans nos établissements. La volonté affichée de recourir à ce mode de financement à Mexico est freinée par des raisons administratives.

Si les conseillers approuvent dans l'ensemble tous les efforts menés et qu'ils en attendent des répercussions positives, un léger scepticisme demeure quant aux chances réelles de succès, qui dépendent de très nombreux paramètres. Il serait souhaitable que l'Etat fasse le même effort pour les enfants français de l'étranger que pour ceux de France.

Aussi, la commission propose t-elle une résolution destinée à inciter vigoureusement tous les acteurs à mettre en œuvre l'ensemble des préoccupations du rapport.

Rapport du sénateur Louis Duvernois

Monsieur Louis Duvernois souhaite par son rapport démontrer l'importance de créer une nouvelle stratégie d'influence pour notre réseau culturel à l'étranger dont la situation ne cesse de se dégrader. Il aborde ainsi 4 grands secteurs :

- le culturel
- l'audio visuel extérieur
- l'éducatif
- la francophonie

Pour ce faire il a pris l'attache de 50 personnalité, tant du public que du privé. Le constat laisse apparaître une dégradation financière des SCAC dont les frais liés à leur gestion propre se trouvent souvent supérieurs au montant de l'enveloppe qu'ils ont à gérer.

Ce rapport se veut avant tout critique mais constructif et a été accepté à l'unanimité, toutes tendances confondues par la commission des affaires culturelles du Sénat. Il s'agit d'un problème national dénoué de tout caractère à connotation partisane. Il s'articule autour de 27 propositions et tient compte des contraintes budgétaires de l'Etat dans le cadre fonctionnel des 37 missions qui seront mises en place par la LOLF.

Etablissements culturels :

Une proposition a été faite dans le sens de la création d'une Agence pour les Etablissements Culturels à l'Etranger. Une nouvelle culture d'approche interministérielle devrait permettre de faire fonctionner les différents ministères en concertation tout en visant à 2 objectifs : l'efficacité et la rentabilité. Le réseau de l'Alliance Française est en expansion et il est souhaitable de pratiquer une politique d'accompagnement plus soutenue à leur égard en les dotant par exemple d'une plus grande flexibilité en matière de gestion financière et dans les moyens en personnel.

Audio visuel extérieur :

Il importe d'unifier le financement de RFI qui est un outil indispensable à la diffusion de notre langue mais souffre d'une cotutelle pesante ente le Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère des Affaires Etrangères. Nous devons également revoir la manière dont nous diffusons dans les différents pays. Nous ne proposons par exemple qu'une heure de diffusion par semaine en langue turque alors que BBC World en accorde 15 heures.

Chaîne française d'information internationale :

Le parlement s'oppose au montage financier en raison du coût qui devra être supporté par les pouvoirs publics déjà contraints par un budget très serré. La part d'investissement allouée par TF1 est très insuffisante. Il est dommage par exemple que d'autres organismes contribuant déjà à l'action audio visuel extérieur, comme RFI, n'aient pas été sollicités dans le montage initial.

La création d'un « ministère délégué à l'action culturelle et à la francophonie » devrait permettre en définitive une meilleure coordination des services compétents visant à la même ambition nationale sans création de dépenses publiques nouvelles par la réorganisation et le redéploiement des services administratifs déjà existants.

CONCLUSION

Le présent rapport se veut le reflet de l'intensité de cette commission qui a dû dans un espace de temps très limité traiter un grand nombres de questions récurrentes ou nouvelles.

Cette activité démontre de la part des conseillers le soucis constant de travailler avec toujours plus d'efficacité à la recherche de réponses adéquates à leurs interrogations ou leurs préoccupations en étroite concertation avec les partenaires administratifs et les parlementaires.

LISTE DES AVIS MOTIVES, RESOLUTIONS, VŒUX ET MOTIONS
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES
ET DE L'ENSEIGNEMENT

Résolution n° : 1	Stratégie de l'action culturelle extérieure de la France
Résolution n° : 2	Mise en œuvre du « Rapport Ferrand »
Vœu n° : 1	Bourses scolaires
Vœu n° : 2	SIDA
Vœu n° : 3	Prise en charge de contrat enseignant résident
Vœu n° : 4	Offres et demandes de postes d'enseignants
Vœu n° : 5	Promotion de l'industrie musicale francophone
Motion n° : 1	Vocation internationale du lycée Jean Monnet à Bruxelles

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER
2^e session de l'AFE
du 7 au 12 Mars 2005

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Résolution ENS/R.1/05.03

Objet : Stratégie de l'action culturelle extérieure de la France

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant,

- que la Commission des Affaires culturelles et de l'enseignement a examiné le rapport du sénateur Louis Duvernois sur « une nouvelle stratégie de l'action culturelle extérieure de la France : de l'exception à l'influence »,
- que la France possède les atouts d'une grande puissance pour construire une « stratégie d'influence »,
- que notre pays doit assumer une nouvelle définition de l'action culturelle extérieure qui se fixerait pour objectif de créer, façonner et finalement déterminer des attitudes et des comportements conduisant aussi à préparer le terrain de l'action économique,
- qu'il n'y aura pas de réforme de la politique culturelle de la France à l'étranger sans véritable volonté politique d'agir,

Demande

- la mise en place d'un Ministère délégué aux relations culturelles extérieures et à la francophonie rattaché au Ministre des Affaires Etrangères, à qui incomberait l'élaboration, la coordination et l'impulsion d'un projet culturel de la France à l'étranger.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	1

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Résolution ENS/R.2/05.03

Objet : Mise en œuvre du « Rapport Ferrand »

Rédigé à la demande du Premier ministre qui en a approuvé l'ensemble des propositions, le rapport du Sénateur André Ferrand intitulé « financements de l'enseignement français à l'étranger : réagir et s'unir pour un nouvel élan » présente **les lignes principales d'une véritable politique de l'enseignement français** à l'étranger.

L'Assemblée des Français de l'étranger se déclare particulièrement attachée à la mise en œuvre de l'ensemble de ces recommandations dans leur complémentarité et leur cohérence car elles coïncident parfaitement avec celles retenues dans le plan d'orientation stratégique de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Elle déclare, en particulier, son adhésion aux objectifs, principes et actions clairement affichés dans le rapport :

1. Affirmation d'un **objectif de croissance** et de modernisation du réseau.
2. **Engagement renouvelé de l'Etat** à assurer ses missions fondamentales. Il est le garant de la qualité de l'enseignement, de la continuité géographique des programmes à l'intérieur du réseau, et de la juste répartition des moyens.
3. **Mise en œuvre de tous les partenariats présentés** : l'Europe, les pays hôtes, les collectivités territoriales, les entreprises, les anciens élèves – Utilisation de tous **les outils ou renforts potentiels** tels que la taxe d'apprentissage.
4. **Internationalisation** et « européanisation » accélérées des programmes et des certifications – Priorité à la **pratique des langues** et en particulier de **l'anglais**.
5. Afin de lui permettre d'être le maître d'œuvre d'une telle politique, nécessité de **renforcer l'organisation** de l'AEFE dans le sens **d'une plus grande professionnalisation**.
6. Nomination d'un responsable « enseignement français à l'étranger » au meilleur niveau de l'organisation du **Ministère de l'Education Nationale** qui sera en particulier chargé **d'optimiser les partenariats académiques**, clés de l'indispensable plus grande implication de ce ministère.
7. Mise en œuvre d'une **gestion spécifique des personnels enseignants et gestionnaires** afin de valoriser leur acquis international à leur retour, en particulier dans les **sections européennes et internationales des lycées de nos régions**.
8. Réalisation par le réseau de **l'étude qui permettra d'estimer le plus précisément possible le nombre d'enfants français tenus à l'écart de nos écoles pour des raisons financières**. En fonction des résultats, adapter le niveau de revenu à partir duquel les familles auront accès aux bourses.
9. **Mention** clairement affichée sur la **feuille de route des chefs de postes** diplomatiques de leur nécessaire implication personnelle dans la réalisation de la partie « terrain » de ces objectifs.
10. Rédaction et mise à jour annuelle d'un « **plan école** » à **moyen terme** dans chacun des pays.

Ainsi, l'Assemblée des Français de l'Etranger demande-t-elle que **l'ensemble des recommandations du rapport soit mis en œuvre avec célérité et détermination**.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Motion ENS/M.1/05.03

Objet : Vocation internationale du lycée Jean Monnet à Bruxelles

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant,

- que l'ouverture à l'international des établissements scolaires de l'AEFE constitue une contribution indispensable au rayonnement de la France dans l'Union Européenne,
- que la transformation du lycée français de Bruxelles en « lycée international d'expression française » à compter de la rentrée 2005 s'inscrit dans cette réalité et confère à cet établissement un caractère pilote,

Demande ,

- que le dispositif en cours d'élaboration et applicable à la rentrée prochaine soit complété par l'ouverture d'une « section européenne » en partenariat avec le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes permettant la délivrance du Baccalauréat européen dans cet établissement.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Vœu ENS/V.5/05.03

Objet : Promotion de l'industrie musicale francophone

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant,

- une carence générale d'images musicales francophones hors d'Europe,
- un déséquilibre défavorable à l'industrie phonographique dans la grille des programmes de TV5 par rapport aux autres industries audiovisuelles,

Emet le vœu ,

- que TV5 renforce sa programmation musicale francophone, notamment par la diffusion accrue de vidéo-clips,
- que le Département recherche, par un dialogue approfondi avec les éditeurs et producteurs phonographiques francophones, les moyens d'assurer une plus large promotion et diffusion à ce produit culturel populaire et bon marché.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	x	
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		8

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Vœu ENS/ V.3/05.03 : RENVOYE A LA SESSION DE SEPTEMBRE 2005

Objet : Prise en charge de contrat enseignant résident

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant,

- que les postes d'enseignants résidents dans les établissements français sont en partie pris en charge par l'AEFE,
- qu'en cas de départ d'un résident en cours d'année, le remplaçant est à la charge entière des parents d'élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire,

Emet le vœu,

- que l'AEFE, compte tenu de la charge financière générée pour les parents d'élèves, puisse continuer la prise en charge partielle pour le remplaçant.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Vœu ENS/V.4/05.03

Objet : Offres et demandes de postes d'enseignants

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant,

- les difficultés de recrutement d'enseignants en contrat local, rencontrées par les établissements français de l'étranger,

Emet le vœu,

- qu'une rubrique « Offres et demandes de postes en contrat local à l'étranger » soit créée sur les sites Web de l'AEFE et celui de la Maison des Français de l'Etranger.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	x

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Vœu ENS/V.2/05.03 RENVOYE A LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Objet : SIDA

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant,

- l'amplitude de la pandémie du VIH/SIDA dans le monde,
- le silence qui entoure la pandémie en milieu scolaire et l'absolue nécessité de le briser,
- l'inscription au programme de troisième de l'étude du SIDA dans les collèges et lycées français,
- l'accès aux antiviraux, leurs effets secondaires, l'importance du soutien psychologique qui doit les accompagner, et la solidarité avec les populations qui les accueillent,

Emet le vœu,

- que les conseillers soient associés activement à la mise en application du programme sur les VIH/SIDA dans les établissements français d'enseignement.
- que l'AEFE développe un programme de complément de formation pour aider les enseignants dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Vœu ENS/V.1/05.03

Objet : Bourses scolaires

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant,

- que les limites du patrimoine immobilier prises en compte pour exclure une famille du bénéfice des bourses scolaires ne peut être identique d'un pays à l'autre,

Emet le vœu,

- que les Commissions locales de bourses fixent un barème par poste tenant compte des disparités locales permettant un logement décent aux familles.
- que cette valeur soit prise en compte en fonction des conditions locales, pour établir les limites de patrimoine qui placent les familles hors barèmes.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	x	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		